

Objet : Analyse financière prospective de la C.C.Gally Mauldre

Le Président de la Communauté de Communes Gally Mauldre,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2021-10-66 du 20 octobre 2021 chargeant Monsieur le Président de prendre les décisions prévues aux articles L 2122-21, et L 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales,

CONSIDERANT les crédits qui sont inscrits au budget,

CONSIDERANT que la C.C. Gally Mauldre a besoin de prendre un bureau d'étude pour faire l'analyse financière prospective de la C.C Gally Mauldre,

CONSIDERANT la mise en concurrence effectuée par les services de la C.C Gally Mauldre

CONSIDERANT l'offre techniquement et économiquement la plus avantageuse de la société SA CAPHORNIER,

DECIDE

Article 1 : De signer avec la société CAPHORNIER sise 54 boulevard Rodin – 92130 ISSY LES MOULINEAUX, un contrat pour l'analyse financière prospective de la C.C Gally Mauldre pour un montant I de 11 885€ H.TVA et selon les conditions du marché.

Article 2 : Ampliation de cette décision est faite à Monsieur le Sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye et à Monsieur le Trésorier des Mureaux.

Fait à Maule, le 21/06/2022



Patrick LOISEL
Président
Maire de Feucherolles